

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 11

Artikel: L'architecture moderne en Allemagne
Autor: Lambert, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Secrétaire de la Rédaction: M. F. GILLIARD, ingénieur.

SOMMAIRE: *L'architecture moderne en Allemagne*, par M. A. Lambert, architecte (suite). — **Divers**: Maisons locatives, à Fribourg. — Société suisse des ingénieurs et des architectes: Conditions générales pour la soumission et l'exécution des travaux de bâtiment et autres constructions, adoptées par la Section vaudoise. — Concours d'idées pour un plan d'ensemble de construction en vue du parcellement de la propriété de la Société foncière de Bon-Port, à Territet: Rapport du jury. — *Sociétés*: Société vaudoise des ingénieurs et des architectes: Course à Milan. — *Bibliographie*. — *Concours*: Caisse d'épargne de La Chaux-de-Fonds. Eglise d'Arosa. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Annuaire 1906.

L'architecture moderne en Allemagne.

Par M. A. LAMBERT, architecte.

(Suite)¹.

La villa Faber, à Tegernsee, dans les Alpes bavaroises, construite par le professeur Emmanuel Seidl, (fig. 37) a un caractère bien différent de celui des constructions aux-

quelles nous nous sommes arrêtés jusqu'à présent; ici nous retrouvons le lourd toit à grande saillie et les balcons ajourés qui donnent tant de caractère aux constructions alpestres et que nous connaissons surtout en Suisse. A l'intérieur, la tradition ancienne se retrouve dans les décorations modelées librement au plafond, ainsi que nous en voyons à la salle à manger (fig. 38).



Cliché de la « Süddeutsche Bauzeitung ».

Fig. 37. — Villa Faber, à Tegernsee (Alpes bavaroises). — Architecte: M. le Professeur Em^l Seidl.

¹ Voir n° du 10 mai 1906, page 97.

Le même architecte a construit à Thumersbach, près Zell, une villa d'un caractère agreste comme la précédente; les toits, d'un beau profil, abritent largement la maison; les arcades de la loggia du rez-de-chaussée rappellent également l'architecture suisse (fig. 39). Le plan de cette villa nous montre un groupement agréable des pièces et une assez grande liberté dans la composition (fig. 40 et 41).

L'architecture inspirée des anciennes constructions du pays, sans style déterminé, exerce aussi son influence sur le développement des nouveaux quartiers des villes; nous publions ici une maison double à Barmen, construite par MM. Schutte & Volmer, architectes dans cette ville (fig. 42

et 43). Au rez-de-chaussée, les pièces se groupent autour d'un hall contenant l'escalier principal qui conduit au premier étage; à l'entrée se trouvent les pièces de travail du docteur, une chambre d'attente et une de consultation; puis vient la chambre de Madame, communiquant d'une part avec une loggia donnant sur le jardin et d'autre part avec la salle à manger; derrière l'escalier se trouvent la cuisine et ses dépendances; un escalier à vis établit la communication à travers toute la maison et se termine en tourelle sur le toit. Le premier étage contient les chambres à coucher et une chambre de réunion avec loggia au-dessus de la chambre de Madame. Dans le grand pignon sur la rue sont



Cliché de la « Süddeutsche Bauzeitung ».

Fig. 38. — Salle à manger de la villa Faber, à Tegernsee (Alpes bavaroises). — Architecte : M. le Professeur Em^l Seidl.

et 43); le tout est d'une extrême simplicité, mais ne manque pas d'individualité; la disposition des baies, la silhouette des toits et l'arrangement de la tourelle d'angle sont originaux sans prétentions.

Un autre exemple d'art local appliqué à une habitation urbaine est la maison de M. Steinthal, docteur en médecine, construite à Stuttgart par MM. Lambert & Stahl, architectes; elle se trouve dans une rue de villas et est entourée d'un jar-

placées deux chambres d'amis.

Pour des raisons d'économie, la pierre n'a été employée que pour le socle et les encadrements; le reste est en maçonnerie crépée. Le toit, très grand en proportion de l'ensemble, est recouvert en ardoise, dont les tons sont soutenus par les peintures des cheneaux et bois en bleu d'outremer; les volets sont vert clair et la frise à carreaux bleu et orange; au-dessous du berceau, les façades et les balus-



Fig. 39. — Façades Ouest et Sud.

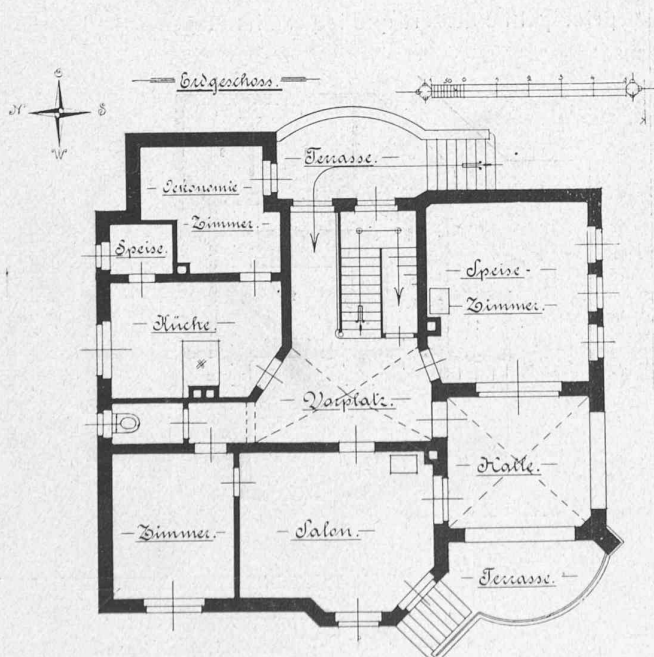


Fig. 40. — Plan du rez-de-chaussée.

LÉGENDE: Terrasse = id. — Vorplatz = Vestibule. — Salon = id. — Speise-Zimmer = Salle à manger. — Halle = Loggia. — Zimmer = Chambre. — Küche = Cuisine. — Speise = Salle à manger. — Oekonomie-Zimmer = Office.

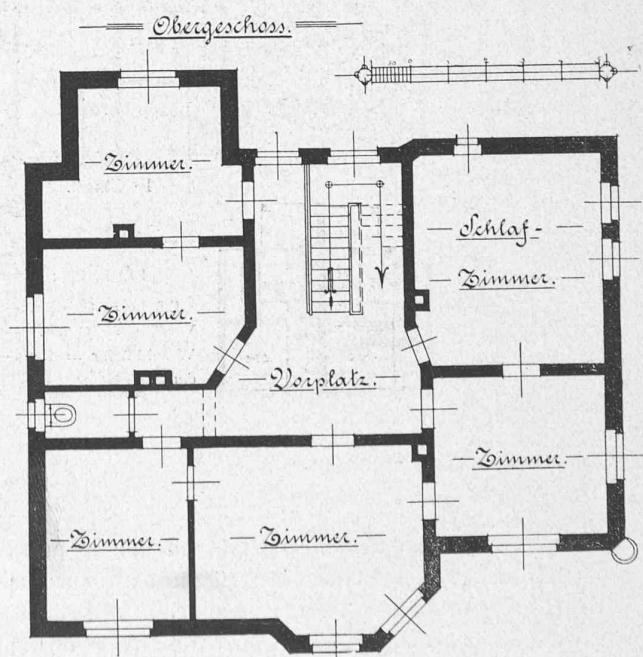


Fig. 41. — Plan de l'étage.

LÉGENDE: Vorplatz = Vestibule. — Zimmer = Chambre. — Schlaf-Zimmer = Chambre à coucher.

VILLA A THUMERSBACH (BAVIÈRE). — Architecte: M. le Professeur Seidl.
(Clichés de la « Süddeutsche Bauzeitung »).

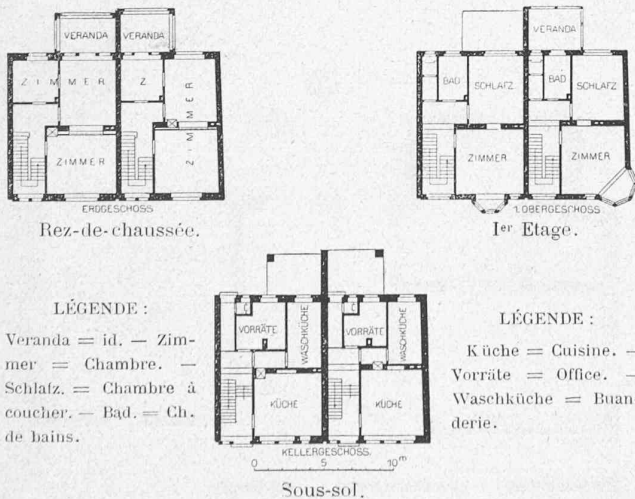
trades sont blanches. Pour protéger les façades, le toit a une grande saillie (fig. 44-45-47).

Voici encore une maison traitée en art local et construite en ville par le professeur Théodore Fischer, à Stuttgart, pour la famille d'un médecin ; ici l'architecte s'est inspiré d'un type usuel dans les anciens quartiers de Stuttgart et dans les petites villes du Württemberg. C'est le grand



Cliché de la « Deutsche Bauzeitung ».

Fig. 42. — Maisons de la Mozartstrasse, à Barmen. Architectes : MM. Schutte et Volmer, à Barmen.



LÉGENDE :
Veranda = id. — Zimmer = Chambre. — Schlafz. = Chambre à coucher. — Bad. = Ch. de bains.

LÉGENDE :
Küche = Cuisine. — Vorräte = Office. — Waschküche = Buanderie.

Clichés de la « Deutsche Bauzeitung »,
Fig. 43. — Maisons de la Mozartstrasse, à Barmen.

pignon sur rue, à ligne brisée rappelant un peu le profil du toit Mansard (fig. 46). Dans les anciennes maisons, la construction étant en bois, les étages sont en encorbellement les uns sur les autres, ainsi que le montre le dessin d'une maison du vieux Stuttgart de 1761 (fig. 48) ; la suite des pignons dans les anciennes rues donne lieu à des perspectives pittoresques.



Fig. 44. — Villa du Dr Steinthal, à Stuttgart. Architectes : MM. Lambert et Stahl, à Stuttgart.

Le médecin a sa chambre de consultation et celle d'attente au rez-de-chaussée ; les malades entrent directement dans la chambre d'attente, sans pénétrer dans le vestibule. A part ces deux pièces, le rez-de-chaussée contient une belle salle donnant sur la terrasse de derrière, la cuisine et ses dépendances ; un escalier de service monte en tourelle du bas en haut de la maison, tandis que l'escalier principal ne dessert que le premier étage, où se trouvent la

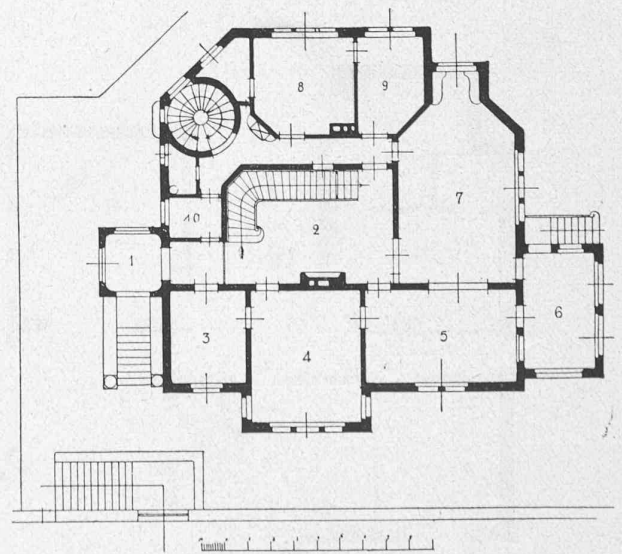
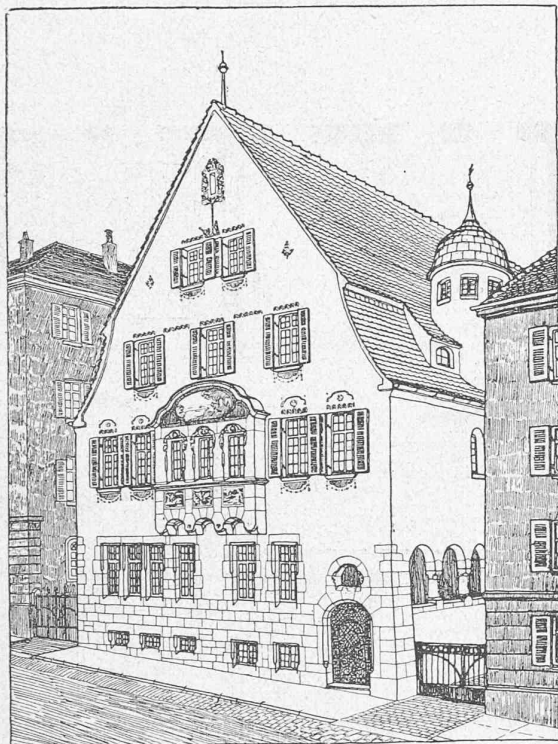


Fig. 45. — Villa du Dr Steinthal, à Stuttgart. Plan du rez-de-chaussée.

LÉGENDE : 1 = Entrée. — 2 = Hall. — 3 = Antichambre. — 4 = Chambre de consultation. — 5 = Chambre de Madame. — 6 = Veranda. — 7 = Salle à manger. — 8 = Cuisine. — 9 = Office. — 10 = Vestiaire.



D'après « Süddeutsche Bauzeitung ».

Fig. 46. — Maison du Dr Zeller, à Stuttgart.
Architecte : M. le Professeur Th. Fischer, à Stuttgart.

chambre de réunion, la salle à manger, le salon et les chambres à coucher (fig. 49-50).

Les décorations intérieures sont d'un goût très distingué et d'une grande originalité, mais ce qui a le plus frappé le public dans cette maison, ce fut le grand pignon, motif absolument abandonné depuis plus d'un siècle pour les maisons en ville. Ce pignon donne beaucoup de grandeur à la façade et semble indiquer par son unité la demeure familiale. La décoration en est très simple, le rez-de-chaussée et la porte d'entrée sont en pierre de taille lisse, le reste est crépi au mortier de chaux clair ; quelques petits ornements en creux et peints en noir et rouge accompagnent les fenêtres sans ajouter grand chose au charme de la composition ; toute la richesse est concentrée sur la sail-

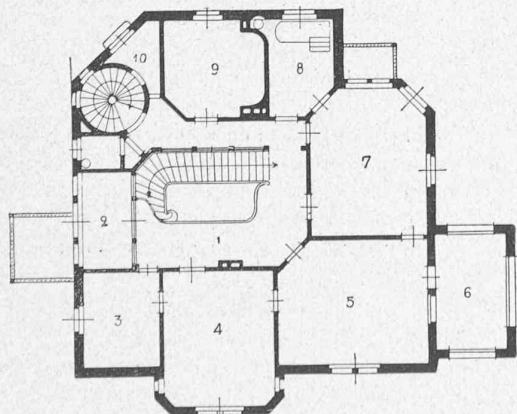


Fig. 47. — Villa du Dr Steintal, à Stuttgart.
Plan du 1^{er} étage.

LÉGENDE : 1 = Galerie. — 2 = Loggia. — 3, 4 et 7 = Chambres à coucher. — 5 = Salon. — 6 = Véranda. — 8 = Chambre de toilette et de bain. — 9 = Chambre. — 10 = Service.

lie en bow-window du salon du premier étage, sur laquelle ont été prodiguées la sculpture et la peinture (fig. 51). La décoration n'a rien de banal ou de conventionnel, elle a rapport à la famille et à la vocation du propriétaire, à la contrée et à l'époque à laquelle la maison a été bâtie.

Th. Fischer s'est acquis une grande réputation comme architecte de la ville de Munich, où il a construit, outre l'église protestante dont nous avons déjà parlé, des écoles remarquables, des fontaines et des ponts monumentaux ; il a

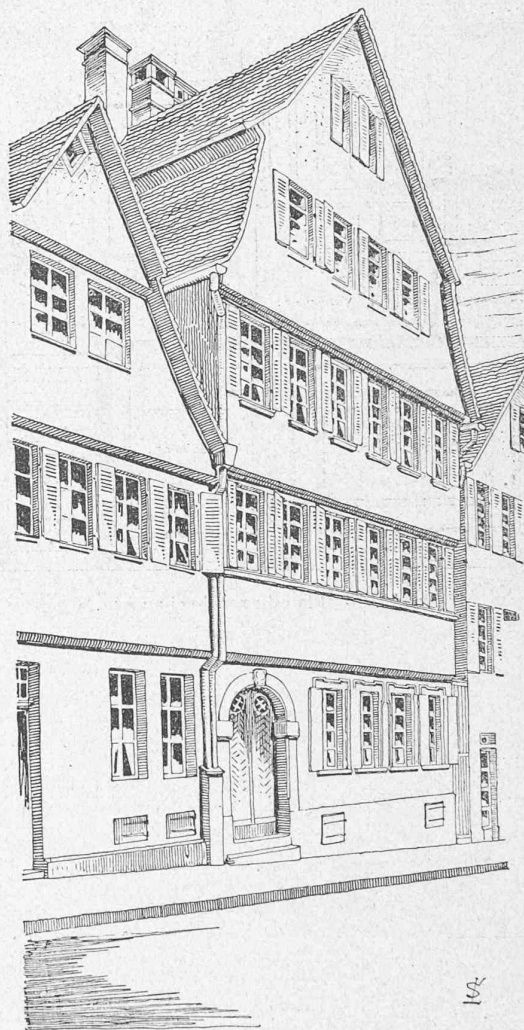


Fig. 48. — Type d'ancienne maison, à Stuttgart.

également élevé un monument à Bismarek, au bord du lac de Starnberg, et s'est distingué dans la part qu'il a prise au plan général de la ville. Depuis peu d'années, il est professeur à l'école d'architecture de Stuttgart où il jouit d'une grande autorité. C'est un artiste convaincu et convaincant, qui exerce une influence bienfaisante sur le développement de l'architecture moderne en Allemagne ; il est aussi un ennemi déclaré de la banalité cosmopolite, du cliché sans esprit, et un apôtre militant en faveur des œuvres exquises du passé, surtout dans ce qu'elles ont d'intime et de familier dans l'architecture privée du XVIII^{me} siècle et de noblesse dans l'architecture monumentale de la même époque.

(A suivre.)

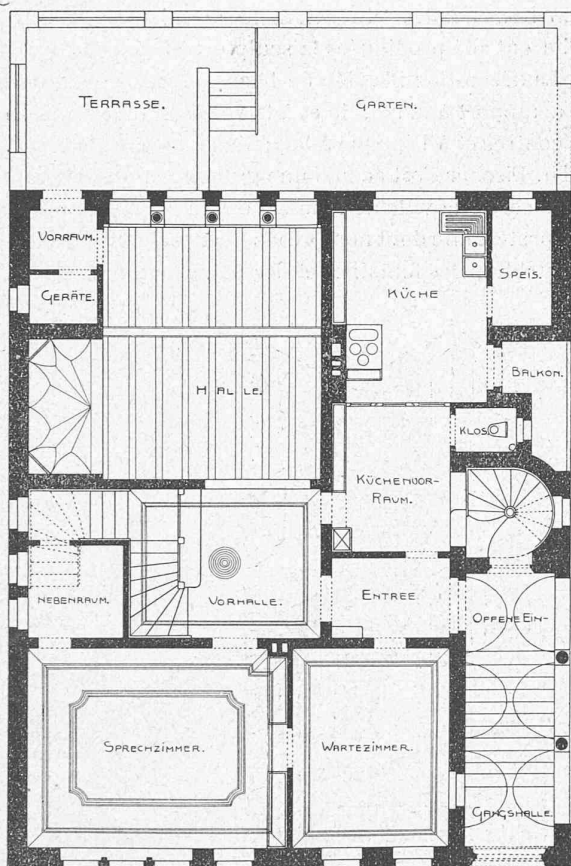


Fig. 49. — Plan du rez-de-chaussée.

Maison du Dr Zeller, à Stuttgart. — Architecte : M. le Professeur Th. Fischer, à Stuttgart.

(Clichés de la « Süddeutsche Bauzeitung »).

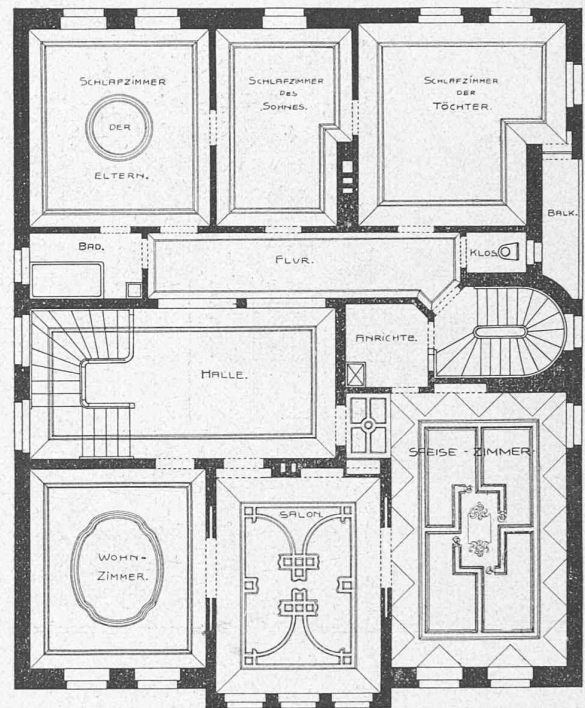


Fig. 50. — Plan de l'étage.

LÉGENDE : Offene Eingangshalle = Hall d'entrée ouvert. — Entree = Entrée. — Vorhalle = Vestibule. — Wartezimmer = Salle d'attente. — Sprechzimmer = Salle de consultation. — Nebenraum = Alcôve. — Halle = Hall. — Vorraum = Vestibule. — Geräte = Vestiaire. — Terrasse = id. — Garten = Jardin. — Küchenvorraum = Office. — Küche = Cuisine. — Speis. = Gardemanger. — Balkon = Balcon. — Klos = W.-C.

LÉGENDE : Halle = Hall. — Flur = Corridor. — Speisezimmer = Salle à manger. — Anrichte = Office. — Salon = id. — Wohnzimmer = Chambre de réunion. — Schlafzimmer der Eltern = Chambre à coucher de M^r et M^{me}. — Schlafzimmer des Sohnes = id. de leur fils. — Schlafzimmer der Töchter = id. de leur fille. — Balk. = Balcon. — Klos. = W.-C. — Bad. = Chambre de bains.

Divers.

Maisons locatives, à Fribourg¹.

1^{er} prix. — Projet n° 22 « 31 mars 1906 ». — Architecte : M. A. Dœbeli, à Berne.

Poursuivant la publication des projets primés à ce concours, nous reproduisons ci-contre, page 128, les deux planches principales du projet de M. A. Dœbeli.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Conditions générales pour la soumission et l'exécution des travaux de bâtiment et autres constructions, adoptées par la Section vaudoise.

ARTICLE PREMIER.

Admission au concours.

Sont seuls admis à soumissionner les entrepreneurs agréés par l'architecte directeur des travaux et remplissant en outre les conditions imposées dans chaque cas particulier.

¹ Voir N° du 25 mai 1906, page 116.

ART. 2.

Soumission.

Les soumissions seront exactement conformes au modèle fourni ; à ce défaut, elles seront considérées comme nulles et non avenues ; il en sera de même des soumissions incomplètes ou tardives.

L'adjudicataire fera timbrer sa soumission à ses frais au bureau cantonal du timbre.

Par le fait qu'il prend part au concours, le soumissionnaire déclare que sa soumission a un caractère individuel et ne résulte d'aucune entente entre concurrents.

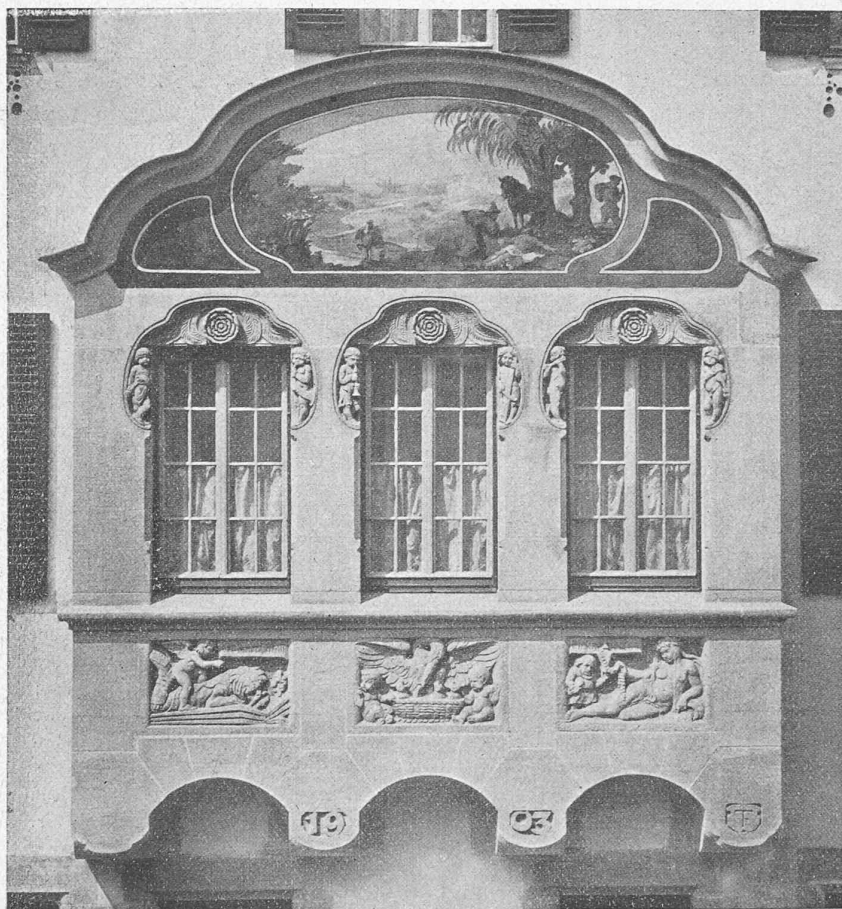
Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres durant trois semaines dès l'expiration du délai fixé pour le dépôt des soumissions.

Les entrepreneurs non avisés dans le délai de trois semaines à partir du jour de l'ouverture des soumissions pourront se considérer comme non adjudicataires et dégagés de leurs engagements.

ART. 3.

Adjudication des travaux.

Le propriétaire se réserve la faculté d'adjuger les travaux à qui bon lui semble. En conséquence, nul ne pourra se prévaloir



Cliché de la « Süddeutsche Bauzeitung ».

Fig. 51. — Bow-window.

Maison du Dr Zeller, à Stuttgart. — Architecte : M. le Professeur Th. Fischer, à Stuttgart.

de l'infériorité de ses prix pour obtenir de droit tout ou partie des travaux.

Lorsqu'il s'agit de travaux dont l'exécution peut être répartie entre divers entrepreneurs, le propriétaire se réserve également le droit de les adjuger en deux ou plusieurs lots.

ART. 4.

Election du domicile.

Par le fait qu'il prend part au concours, le soumissionnaire déclare, pour le cas d'adjudication, faire élection de domicile au Greffe du Tribunal du district dans lequel les travaux, ou la plus grande partie des travaux, devront être exécutés; cette élection de domicile est attributive de juridiction.

ART. 5.

Bases du contrat d'entreprise.

Tout contrat d'entreprise de travaux et de fournitures se base sur les présentes conditions générales, sur les plans, la soumission et les prescriptions spéciales correspondantes.

Dans le cas où les plans et documents y relatifs ne fourniraient pas des renseignements suffisants quant aux ouvrages projetés, les informations complémentaires devront être prises auprès de l'architecte. Les entrepreneurs demeurent responsables des erreurs et du préjudice pouvant résulter de l'inobservation de cette prescription.

ART. 6.

Garanties à fournir par l'entrepreneur.

Les adjudicataires sont tenus de fournir des garanties pour assurer l'entière et bonne exécution des travaux; le mode de garantie (dépôt, cautionnement, etc., etc.) sera déterminé dans chaque cas particulier.

ART. 7.

Sous-entreprises.

Les travaux ne pourront être confiés à des sous-traitants, en tout ou en partie, qu'avec le consentement écrit du propriétaire, à l'égard de qui l'entrepreneur demeure seul responsable de la bonne exécution des travaux. Le propriétaire n'entrera point en compte avec les sous-traitants.

ART. 8.

Dérogations aux plans et devis.

Les entrepreneurs se conformeront exactement aux plans fournis et aux prescriptions établies; ils ne pourront s'en écarter qu'avec le consentement écrit de l'architecte; ils se conformeront également aux changements que l'architecte pourra apporter au projet primitif avant ou pendant l'exécution des travaux. L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité du fait de la réduction ou de la suppression de travaux ou de fournitures ensuite de modifications au projet primitif, pourvu toute-